

**Circulaire préfectorale n° DRCL-BLE-CP-2019127-0001**

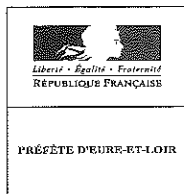
**Signé par**

**Sophie BROCAS, Préfète d'Eure-et-Loir**

**le 7 mai 2019**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau du contrôle de légalité et des élections**

**Circulaire préfectorale portant sur le Code de la commande publique (CCP).**



**PREFECTURE**

Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau de la légalité et des élections  
Affaire suivie par : Sandra DOMINGUES  
Tél. : 02 37 27 70 91  
Mèl : [sandra.domingues@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:sandra.domingues@eure-et-loir.gouv.fr)

CIRCULAIRE PREFECTORALE DU

07 MAI 2019

RUBRIQUE : COMMANDE PUBLIQUE

APPELLE UNE REPONSE : NON

APPLICATION PERMANENTE

LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

à

Mesdames et Messieurs les Maires et leurs établissements publics  
Messieurs les Présidents de communautés de communes et d'agglomération et leurs établissements publics  
Mesdames et Messieurs les Présidents de syndicats  
Monsieur le Président du conseil départemental  
Messieurs les Présidents de sociétés d'économies mixte  
Messieurs les Présidents de sociétés publiques locales  
Monsieur le Président du service départemental d'incendie et de secours  
Monsieur le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale

Pour information à :

Monsieur le Président de l'Association des Maires et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale d'Eure-et-Loir  
Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir  
Madame et Messieurs les Sous-Préfets

**Objet :** Code de la Commande publique (CCP).

**Réf :** Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique

Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

**P.J. :** Table de correspondance entre partie législative et partie réglementaire du Code de la commande publique.

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Démarches administratives"



## **Le Code de la commande publique (CCP) vient de paraître.**

Cette parution parachève la réforme des textes qui régissent la commande publique, entamée en 2015-2016, dans un souci de rationalisation et de modernisation des règles de droit qui lui sont applicables.

### **I. Contenu du CCP**

Si la codification s'effectue à droit constant, elle intègre également quelques éléments nouveaux.

Il codifie notamment :

- l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 **relatifs aux marchés publics** ;
- l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 **relatifs aux contrats de concessions** ;
- la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 **relative à la maîtrise d'ouvrage publique** et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP) et le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé ;
- la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la **sous-traitance** ;
- la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière ;
- l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la **facturation électronique**.

Toutefois, il est important de noter que certaines dispositions continuent de relever d'autres dispositifs législatifs et réglementaires (liste non exhaustive) :

- articles L.1414-1 à L.1414-4 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (règles de composition et de fonctionnement de la CAO)
- articles L. 1411-1 à L. 1411-19 du Code général des collectivités territoriales (règles de passation et d'exécution des délégations de service public)
- articles L. 300-4 et suivants et R. 300-4 et suivants du code de l'urbanisme (concessions d'aménagement)
- articles R.521-6 ; R.521-7 ; R.521-8 ; R.521-11 et R.521-66 du code de l'énergie (concessions hydrauliques) ;
- article 19 de la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises et décret n° 2015-815 du 3 juillet 2015 relatif à la procédure d'attribution des contrats de revitalisation artisanale et commerciale ;
- article D.113-14 du code des relations entre le public et l'administration (règles applicables aux demandes d'attestations fiscales et sociales par les acheteurs) ;
- article 1 de la loi MOP (constructions relevant d'autres régimes juridiques édifiés par les organismes d'habitation à loyer modéré) ;

- décret n°2018-1225 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique (expérimentation permettant de passer un marché public portant sur des travaux, fournitures ou services innovants, et répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes) ;
- L. 1311-2 à L. 1311-4-1 et L. 1311-5 à L. 1311-8 du code général des collectivités territoriales (baux emphytéotiques et autorisations d'occupation temporaire).

Enfin, le CCP intègre des éléments nouveaux. Il va ainsi notamment :

- de l'article L. 6 CCP (reprise législative de principes jurisprudentiels) ;
- de l'article R. 2122-8 CCP (nouvelle possibilité de procédure négociée pour les lots dont la valeur estimée est inférieure à 25 000 € HT) ;
- de l'article L. 2152-5 (définition de l'offre anormalement basse) ;
- de l'article L. 2113-2 (définition d'une centrale d'achat) ;
- de l'article R. 2121-8 (calcul de la valeur estimée du besoin pour un accord-cadre) ;
- de l'article R. 2132-2 (mise à disposition des documents de consultation)
- de l'article R. 2181-1 (information des candidats et des soumissionnaires évincés)
- de l'article R. 2184-3 (contenu complémentaire éventuel du rapport de présentation)

Les dispositions de l'article 17, alinéa 2 du décret du n° 2016-360 n'ont pas été reprises : les clauses incitatives relèvent donc désormais de la liberté contractuelle.

## II. Structure du CCP

Ce nouveau code comporte deux grandes parties : une partie législative et une partie réglementaire.

La structure générale de ce code se décompose en **trois parties législatives et trois parties correspondantes réglementaires** qui se présentent, en résumé, de la manière suivante :

Partie législative du CCP	Partie réglementaire du CCP
<b>Titre préliminaire</b>	<b>Titre préliminaire</b>
<b>Première partie : Définitions et champ d'application</b>	<b>Première partie : Définitions et champ d'application</b>
Livre Ier : Contrats de la commande publique (marchés publics et concessions)	
Livre II : Acteurs de la commande publique	
Livre III : Contrats mixtes	
Livre IV : Dispositions relatives à l'outre-mer	
<b>Deuxième partie : Marchés publics</b>	<b>Deuxième partie : Marchés publics</b>
Livre préliminaire : Marchés publics mixtes	Livre préliminaire : Marchés publics mixtes
Livre Ier : Dispositions générales	Livre Ier : Dispositions générales
Livre II : Dispositions propres aux marchés de partenariat	Livre II : Dispositions propres aux marchés de partenariat
Livre III : Dispositions applicables aux marchés de défense ou de sécurité	Livre III: Dispositions applicables aux marchés de défense ou de sécurité

Livre IV: Dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée	Livre IV : Dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée
Livre V : Autres marchés publics	Livre V : Autres marchés publics
Livre VI : Dispositions relatives à l'outre-mer	Livre VI : Dispositions relatives à l'outre-mer
<b>Troisième partie : Concessions</b>	<b>Troisième partie : Contrats de concession</b>
Livre préliminaire : Contrats de concession mixtes	Livre préliminaire : Contrats de concession mixtes
Livre Ier : Dispositions générales	Livre Ier : Dispositions générales
Livre II : Autres contrats de concession	Livre II : Autres contrats de concession
Livre III : Dispositions relatives à l'outre-mer	Livre III : Dispositions relatives à l'outre-mer

Le code s'organise selon la chronologie de la vie du contrat, en distinguant marchés publics et concessions.

### III. Entrée en vigueur

Enfin, la **date d'entrée en application du nouveau Code de la commande publique** est le **1<sup>er</sup> avril 2019** (articles 20 de l'ordonnance 2018 et 16 du décret 2018).

Les articles 20 de l'ordonnance 2018 et 16 du décret 2018 précisent que les dispositions de cette ordonnance et de ce décret, qui composent le CCP, s'appliquent :

*« 1<sup>o</sup> aux marchés publics pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 »*

*« 2<sup>o</sup> aux contrats de concession pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis de concession a été envoyé à la publication depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 »*

Toutefois, il est important de préciser que, comme précédemment, les dispositions relatives aux modifications des contrats de concession s'appliquent aux contrats conclus ou pour lesquels une procédure de passation a été engagée ou un avis de concession envoyé à la publication avant le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Il convient désormais d'intégrer les nouvelles références du CCP aux documents de vos consultations et pièces des contrats de marché public et de concession.

Pour en savoir plus il peut être utile de consulter les pages Internet du ministère de l'économie et des finances :


<https://www.economie.gouv.fr/code-commande-publique>

ou

<https://www.economie.gouv.fr/daycommande-publique>

Mes services demeurent à votre disposition pour répondre aux questions que ce courrier susciterait de votre part.

La Préfète,



**Annexe — Table de correspondance entre partie législative et la partie réglementaire  
du Code de la commande publique.**

<b>TITRE PRÉLIMINAIRE (ART. L. 1 à L. 6)</b>	<b>TITRE PRÉLIMINAIRE</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : DÉFINITIONS ET CHAMP D'APPLICATION</b>	<b>PREMIÈRE PARTIE : DÉFINITIONS ET CHAMP D'APPLICATION</b>
<b>Livre Ier : CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE- art. L. 1100-1</b>	
Titre Ier : MARCHES PUBLICS- art. L. 1110-1	
Chapitre Ier : MARCHES- art. L. 111-1 à L. 1111-5	
Chapitre II : MARCHES DE PARTENARIAT- art. L. 1112-1	
Chapitre III : MARCHES DE DÉFENSE OU DE SÉCURITÉ- art. L. 1113-1	
Titre II : CONTRATS DE CONCESSION- art. L. 1120-1	
Chapitre Ier : CONTRAT DE CONCESSION- art. L. 1121-1 à L. 1121-4	
Chapitre II : CONTRAT DE CONCESSION DE DÉFENSE OU DE SÉCURITÉ - art. L. 1122-1	
<b>Livre II : ACTEURS DE LA COMMANDE PUBLIQUE</b>	
Titre Ier : ACHETEURS ET AUTORITÉS CONCÉDANTES- art. L.1210-1	
Chapitre Ier : POUVOIRS ADJUDICATEURS- art. L. 1211-1	
Chapitre II : ENTITÉS ADJUDICATRICES- art. L. 1212-1 à L. 1212-4	
Titre II : OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES, CANDIDATS ET SOUMISSIONNAIRES- ART. L. 1220-1 à L. 1220-3	
<b>Livre III : CONTRATS MIXTES-ART. L. 1300-1</b>	
Titre Ier : CONTRATS RÉPONDANT A DES BESOINS RELEVANT DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET A D'AUTRES BESOINS	
Chapitre Ier : CONTRATS COMPORTANT DES PRESTATIONS DISSOCIABLES. Art L.1311-1 et L. 1311-2	
Chapitre II : CONTRATS COMPORTANT DES PRESTATIONS INDISSOCIABLES. Art .L.1311-1 et L. 1311-2	
Titre II : CONTRATS RÉPONDANT A DES BESOINS D'ACHETEURS ET D'AUTORITÉS CONCÉDANTES	
Chapitre Ier: CONTRATS COMPORTANT DES PRESTATIONS DISSOCIABLES. - art. L. 1321-1 et L. 1321-2	
Chapitre II : CONTRATS COMPORTANT DES PRESTATIONS INDISSOCIABLES - art. L. 1322-1 et L. 1322-2	

<b>Partie législative</b>	<b>Partie réglementaire</b>
Chapitre III : CONTRATS COMPORTANT DES PRESTATIONS RELEVANT DES MARCHÉS DE DÉFENSE OU DE SÉCURITÉ - art. L. 1323-1	
Titre III : CONTRATS COMPORTANT DES PRESTATIONS RÉPONDANT AUX INTÉRÊTS ESSENTIELS DE SÉCURITÉ - art. L. 1330-1	
<b>Livre IV : DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - art. L. 1400-1 à L. 1400-3</b>	
Titre Ier : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA GUADELOUPE, LA GUYANE, LA MARTINIQUE, LA RÉUNION ET MAYOTTE	
Titre II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À SAINT-BARTHÉLEMY Chapitre unique - art. L. 1421-1	
Titre III : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À SAINT-MARTIN	
Titre IV : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	
Chapitre unique : - art. I— 1441-1	
Titre V : DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES ÎLES WALLIS ET FUTUNA	
Chapitre unique : - art. L. 1451-1 et L. 1451-2	
Titre VI: DISPOSITIONS APPLICABLES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	
Chapitre unique : - art. L. 1461-1 et L. 1461-2	
Titre VII : DISPOSITIONS APPLICABLES EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
Chapitre unique : - art. L. 1471-1 et L. 1471-2	
Titre VIII : DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES	
Chapitre unique : - art. L. 1481-1 et L. 1481-2	
<b>DEUXIÈME PARTIE : MARCHÉS PUBLICS</b>	<b>DEUXIÈME PARTIE : MARCHÉS PUBLICS</b>
<b>Livre Préliminaire : MARCHÉS PUBLICS MIXTES - art. L. 2000-1 à L. 2000-5</b>	<b>Livre Préliminaire : MARCHÉS PUBLICS MIXTES</b>
<b>Livre Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES – art. L. 2100-1 et L. 2100-2</b>	<b>Livre Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES - art. R. 2100-1</b>
Titre Ier : PRÉPARATION DU MARCHÉ	Titre Ier : PRÉPARATION DU MARCHÉ
Chapitre Ier : DÉFINITION DU BESOIN - art. L. 2111-1 à L. 2111-3	Chapitre Ier : DÉFINITION DU BESOIN - art. R. 2111-1 à R. 2111-17
Chapitre II : CONTENU DU MARCHÉ - art. L. 2112-1 à L. 2112-6	Chapitre II : CONTENU DU MARCHÉ - art. R. 2112-1 à R. 2112-18
Chapitre III : ORGANISATION DE L'ACHAT - art. L. 2113-1 à L. 2113-16	Chapitre III : ORGANISATION DE L'ACHAT - art. R. 2113-1 à R. 2113-8
Titre II : CHOIX DE LA PROCÉDURE DE PASSATION - art. L. 2120-1	Titre II : CHOIX DE LA PROCÉDURE DE PASSATION
Chapitre Ier : CALCUL DE LA VALEUR ESTIMÉE DU BESOIN	Chapitre Ier : CALCUL DE LA VALEUR ESTIMÉE DU BESOIN - art. R. 2121-1 à R. 2121-9

Partie législative	Partie réglementaire
Chapitre II : MARCHÉS PASSÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES - art. L. 2122-1	Chapitre II : MARCHÉS PASSÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES - art. R. 2122-1 à R. 2122-11
Chapitre III : MARCHÉS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE - art. L. 2123-1	Chapitre III : MARCHÉS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE - art. R. 2123-1 à R. 2123-8
Chapitre IV : MARCHÉS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE FORMALISÉE - art. L. 2124-1 à L. 2124-4	Chapitre IV: MARCHÉS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE FORMALISÉE - art. R. 2124-1 à R. 2124-6
Chapitre V : TECHNIQUES D'ACHAT - art. L. 2125-1	Chapitre V : TECHNIQUES D'ACHAT
Titre III : ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION	Titre III: ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION
Chapitre Ier : PUBLICITÉ PRÉALABLE - art. L. 2131-1	Chapitre Ier : PUBLICITÉ PRÉALABLE - art. R. 2131-1 à R. 2131-20
Chapitre II : COMMUNICATION ET ÉCHANGES D'INFORMATIONS - art. L. 2132-1 et L. 2132-2	Chapitre II : COMMUNICATIONS ET ÉCHANGES D'INFORMATION - art. R. 2132-1 à R. 2132-14
Titre IV : PHASE DE CANDIDATURE	Titre IV : PHASE DE CANDIDATURE
Chapitre Ier : MOTIFS D'EXCLUSIONS DE LA PROCÉDURE DE PASSATION - art. L. 2141-1 à L. 2141-14	Chapitre Ier : MOTIFS D'EXCLUSIONS DE LA PROCÉDURE DE PASSATION
Chapitre II : CONDITIONS DE PARTICIPATION - art. L. 2142-1	Chapitre II : CONDITIONS DE PARTICIPATION - art. R. 2142-1 à R. 2142-27
Chapitre III : CONTENU DES CANDIDATURES	Chapitre III : CONTENU DES CANDIDATURES - art. R. 2143-1 à R. 2143-16
Chapitre IV : EXAMEN DES CANDIDATURES	Chapitre IV : EXAMEN DES CANDIDATURES - art. R. 2144 à R. 2144-9
Titre V : PHASE D'OFFRE	Titre V : PHASE D'OFFRE
Chapitre Ier : PRÉSENTATION ET CONTENU DES OFFRES - art. L. 2151-1	Chapitre Ier: PRÉSENTATION ET CONTENU DES OFFRES - art. R. 2151-1 à R. 2151-16
Chapitre II : EXAMEN DES OFFRES - art. L. 2152-1 à L. 2152-8	Chapitre II : EXAMEN DES OFFRES - art. R. 2152-1 à R. 2152-13
Chapitre III : OFFRES PRÉSENTÉES PAR DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES OU COMPORTANT DES PRODUITS D'ÉTATS TIERS - art. L. 2153-1 et L. 2153-2	Chapitre III : OFFRES PRÉSENTÉES PAR DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES OU COMPORTANT DES PRODUITS D'ÉTATS TIERS - art. R. 2153-1 à R. 2153-5
Titre VI : RÈGLES APPLICABLES AUX PROCÉDURES DE PASSATION ET AUX TECHNIQUES D'ACHAT	Titre VI : RÈGLES APPLICABLES AUX PROCÉDURES DE PASSATION ET AUX TECHNIQUES D'ACHAT
	Chapitre Ier : RÈGLES APPLICABLES AUX PROCÉDURES FORMALISÉES - art. R. 2161-1 à R. 2161-31
	Chapitre II : RÈGLES APPLICABLES AUX TECHNIQUES D'ACHAT - art. R. 2162-1 à R. 2162-66
Titre VII : RÈGLES APPLICABLES À CERTAINS MARCHÉS	Titre VII: RÈGLES APPLICABLES À CERTAINS MARCHÉS
Chapitre Ier : RÈGLES APPLICABLES À CERTAINS MARCHÉS GLOBAUX - art. L. 2171-1 à L. 2171-7	Chapitre Ier: RÈGLES APPLICABLES À CERTAINS MARCHÉS GLOBAUX - art. R. 2171-1 à R. 2171-22
Chapitre II : RÈGLES APPLICABLES À CERTAINS MARCHÉS EN FONCTION DE LEUR OBJET -art L.2172-1 à L. 2172-4	Chapitre II: RÈGLES APPLICABLES À CERTAINS MARCHÉS EN FONCTION DE LEUR OBJET - art. R.2172-1 à R.2172-38



Partie législative	Partie réglementaire
Titre VIII : ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE	Titre VIII : ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE
Chapitre Ier : INFORMATION DES CANDIDATS ET DES SOUMISSIONNAIRES ÉVINCÉS - art. L. 2181-1	Chapitre Ier : INFORMATION DES CANDIDATS ET DES SOUMISSIONNAIRES ÉVINCÉS - art. R. 2181-1 à R. 2181-6
Chapitre II : SIGNATURE ET NOTIFICATION DU MARCHÉ	Chapitre II : SIGNATURE ET NOTIFICATION DU MARCHÉ - art. R. 2182-1 à R. 2182-5
Chapitre III : AVIS D'ATTRIBUTION - art. L. 2183-1	Chapitre III : AVIS D'ATTRIBUTION - art. R. 2183-1 à R. 2183-7
Chapitre IV : CONSERVATION DES INFORMATIONS - art. L. 2184-1	Chapitre IV : CONSERVATION DES INFORMATIONS - art. R. 2184-1 à R. 2184-13
Chapitre V : ABANDON DE LA PROCÉDURE	Chapitre V : ABANDON DE LA PROCÉDURE - art. R. 2185-1 et R. 2185-2
Titre IX : EXÉCUTION DU MARCHÉ	Titre IX : EXÉCUTION DU MARCHÉ
Chapitre Ier : EXÉCUTION FINANCIÈRE- art. L. 2191-1 à L. 2191-8	Chapitre Ier : EXÉCUTION FINANCIÈRE- art. R. 2191-1 à R. 2191-63
Chapitre II : MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT - art. L. 2192-10 à L. 2192-15	Chapitre II : MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT - art. R. 2192-1 à R. 2192-37
Chapitre III : SOUS-TRAITANCE- art. L. 2193-I à L. 2193-14	Chapitre III : SOUS-TRAITANCE - art. R. 2193-1 à R. 2193-22
Chapitre IV : MODIFICATION DU MARCHÉ - art. L. 2194-I et L. 2194-2	Chapitre IV : MODIFICATION DU MARCHÉ - art. R. 2194-1 à R. 2194-10
Chapitre V : RÉSILIATION DU MARCHÉ - art. L. 2195-1 à L. 2195-6	Chapitre V : RÉSILIATION DU MARCHÉ
Chapitre VI: INFORMATIONS RELATIVES À L'ACHAT - art. L. 2196-1 à L. 2196-6	Chapitre VI : INFORMATIONS RELATIVES À L'ACHAT - art. R. 2196-1 à R. 2196-12
Chapitre VII: RÉGLEMENT ALTERNATIF DES DIFFÉRENDS - art. L. 2197-1 à L. 2197-7	Chapitre VII: RÉGLEMENT ALTERNATIF DES DIFFÉRENDS - art. R. 2197-1 à R. 2197-25
<b>Livre II : DISPOSITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE PARTENARIAT - art. L. 2200-1</b>	<b>Livre II : DISPOSITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE PARTENARIAT - art. R. 2200-1</b>
Titre Ier : PRÉPARATION DU MARCHÉ DE PARTENARIAT	Titre Ier: PRÉPARATION DU MARCHÉ DE PARTENARIAT
Chapitre Ier : CONDITIONS DE RECOURS AU MARCHÉ DE PARTENARIAT - art. L. 2211-1 à L. 2211-6	Chapitre Ier: CONDITIONS DE RECOURS AU MARCHÉ DE PARTENARIAT - art. R. 2211-1 à R. 2211-4
Chapitre II : INSTRUCTION DU PROJET - art L. 2212-1 à L. 2212-4	Chapitre II : INSTRUCTION DU PROJET - art. R. 2212-1 à R. 2212-13
Chapitre III : CONTENU DU MARCHÉ DE PARTENARIAT - art. L. 2213-1 à L. 2213-14	Chapitre III: CONTENU DU MARCHÉ DE PARTENARIAT - art. R. 2213-1 à R. 2213-5
Titre II: PASSATION DU MARCHÉ DE PARTENARIAT	Titre II: PASSATION DU MARCHÉ DE PARTENARIAT
Chapitre Ier: AUTORISATIONS PRÉALABLES À L'ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE - art. L. 2221-1 à L. 2221-3	Chapitre Ier : AUTORISATIONS PRÉALABLES À L'ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE - art. R. 2221-1 à R. 2221-3
Chapitre II : PRÉSENTATION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION, DES OFFRES ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION - art. L. 2222-1 à L. 2222-5	Chapitre II : PRÉSENTATION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION, DES OFFRES ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION - art. R. 2222-1 à R. 2222-3

Partie législative	Partie réglementaire
Chapitre III : ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE - art. L. 2223-1 à L. 2223-4	Chapitre III : ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE art. R. 2223-1 à R. 2223-5
Titre III: EXÉCUTION DU MARCHÉ DE PARTENARIAT	Titre III: EXÉCUTION DU MARCHÉ DE PARTENARIAT
Chapitre Ier : ACQUISITION DES BIENS ET CESSION DE CONTRATS - art. L. 2231-1	Chapitre Ier : ACQUISITION DES BIENS ET CESSION DE CONTRATS
Chapitre II : EXÉCUTION FINANCIÈRE - art. L. 2232-1 à L. 2232-7	Chapitre II : EXÉCUTION FINANCIÈRE - art. R. 2232-1
Chapitre III : VALORISATION DOMANIALE PAR LE TITULAIRE DU MARCHÉ DE PARTENARIAT - art. L. 2233-1 à L. 2233-3	Chapitre III : VALORISATION DOMANIALE PAR LE TITULAIRE DU MARCHÉ DE PARTENARIAT
Chapitre IV: SUIVI ET CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DU MARCHÉ DE PARTENARIAT - art. L. 2234-1 à L. 2234-3	Chapitre IV : SUIVI ET CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DU MARCHÉ DE PARTENARIAT - art. R. 2234-1 à R. 2234-8
Chapitre V: INDEMNISATION EN CAS D'ANNULATION OU DE RÉSILIATION DU MARCHÉ DE PARTENARIAT - art. L. 2235-1 à L. 2235-3	Chapitre V : INDEMNISATION EN CAS D'ANNULATION OU DE RÉSILIATION DU MARCHÉ DE PARTENARIAT
Chapitre VI: RECOURS À L'ARBITRAGE - art. L. 2236-1	Chapitre VI: RECOURS À L'ARBITRAGE - art. R. 2236-1
Livre III: DISPOSITIONS APPLICABLES AUX MARCHÉS DE DÉFENSE OU DE SÉCURITÉ - art. L. 2300-1	Livre III: DISPOSITIONS APPLICABLES AUX MARCHÉS DE DÉFENSE OU DE SÉCURITÉ - art. R. 2300-1
Titre Ier : PRÉPARATION DU MARCHÉ	Titre Ier : PRÉPARATION DU MARCHÉ
Chapitre Ier : DÉFINITION DU BESOIN - art. L. 2311-1	Chapitre Ier : DÉFINITION DU BESOIN - art. R. 2311-1 à R. 2311-9
Chapitre II : CONTENU DU MARCHÉ - art. L. 2312-1 et L. 2312-2	Chapitre II : CONTENU DU MARCHÉ - art. R. 2312-1 à R. 2312-14
Chapitre III : ORGANISATION DE L'ACHAT - art. L. 2313-6	Chapitre III: ORGANISATION DE L'ACHAT - art. R. 2313-1 à R. 2313-3
Titre II : CHOIX DE LA PROCÉDURE DE PASSATION - art. L. 2320-1	Titre II : CHOIX DE LA PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ
Chapitre Ier : CALCUL DE LA VALEUR ESTIMÉE DU BESOIN	Chapitre Ter : CALCUL DE LA VALEUR ESTIMÉE DU BESOIN - art. R. 2321-1 à R. 2321-6
Chapitre II : MARCHÉS PASSÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES - art. L. 2322-1	Chapitre II : MARCHÉS PASSÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES - art. R. 2322-1 à R. 2322-14
Chapitre III: MARCHÉS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE - art. L. 2323-1	Chapitre III: MARCHÉS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE - art. R. 2323-1 à R. 2323-4
Chapitre IV: MARCHÉS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE FORMALISÉE - art. L. 2324-1 à L. 2324-4	Chapitre IV: MARCHÉS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE FORMALISÉE - art. R. 2324-1 à R. 2324-4
Chapitre V : TECHNIQUES D'ACHAT - art. L. 2325-1	Chapitre V : TECHNIQUES D'ACHAT
Titre III : ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION	Titre III: ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION
Chapitre Ier : PUBLICITÉ PRÉALABLE - art. L. 2331-1	Chapitre Ier : PUBLICITÉ PRÉALABLE - art. R. 2331-1 à R. 2331-11
Chapitre II: COMMUNICATION ET ÉCHANGES D'INFORMATIONS - art. L. 2332-1 et L. 2332-2	Chapitre II: COMMUNICATION ET ÉCHANGES D'INFORMATION - art. R. 2332-1 à R. 2332-18

Partie législative	Partie réglementaire
Titre IV : PHASE DE CANDIDATURE	Titre IV : PHASE DE CANDIDATURE
Chapitre Ier : MOTIFS D'EXCLUSIONS DE LA PROCÉDURE DE PASSATION - art. L. 2341-1 à L. 2341-7	Chapitre Ier : MOTIFS D'EXCLUSION DE LA PROCÉDURE DE PASSATION
Chapitre II : CONDITIONS DE PARTICIPATION - art. L. 2342-1 et L. 2342-2	Chapitre II : CONDITIONS DE PARTICIPATION - art. R. 2342-1 à R. 2342-15
Chapitre III : CONTENU DES CANDIDATURES	Chapitre III : CONTENU DES CANDIDATURES - art. R. 2343-1 à R. 2343-19
Chapitre IV : EXAMEN DES CANDIDATURES	Chapitre IV : EXAMEN DES CANDIDATURES - art. R. 2344-1 à R. 2344-10
Titre V : PHASE D'OFFRE	Titre V : PHASE D'OFFRE
Chapitre Ier : PRÉSENTATION ET CONTENU DES OFFRES - art. L. 2351-1	Chapitre Ier : PRÉSENTATION ET CONTENU DES OFFRES - art. R. 2351-1 à R. 2351-17
Chapitre II : EXAMEN DES OFFRES - art. L. 2352-1	Chapitre II : EXAMEN DES OFFRES - art. R. 2352-1 à R. 2352-9
Chapitre III: OFFRES PRÉSENTÉES PAR DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES OU COMPORTANT DES PRODUITS D'ÉTATS TIERS - art. L. 2353-1 et L. 2353-2	Chapitre III: OFFRES PRÉSENTÉES PAR DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES OU COMPORTANT DES PRODUITS D'ÉTATS TIERS
Titre VI: RÈGLES APPLICABLES AUX PROCÉDURES DE PASSATION ET AUX TECHNIQUES D'ACHAT	Titre VI : RÈGLES APPLICABLES AUX PROCÉDURES DE PASSATION ET AUX TECHNIQUES D'ACHAT
	Chapitre Ier: RÈGLES APPLICABLES AUX PROCÉDURES FORMALISÉES - art. R. 2361-1 à R. 2361-19
	Chapitre II: RÈGLES APPLICABLES AUX TECHNIQUES D'ACHAT - art. R. 2362-1 à R. 2362-18
Titre VII: RÈGLES APPLICABLES À CERTAINS MARCHÉS DE DÉFENSE OU DE SÉCURITÉ	Titre VII: RÈGLES APPLICABLES À CERTAINS MARCHÉS
Chapitre Ier : RÈGLES APPLICABLES À CERTAINS MARCHÉS GLOBAUX - art. L. 2371-1	Chapitre Ier : RÈGLES APPLICABLES À CERTAINS MARCHÉS GLOBAUX - art. R. 2371-1 à R. 2371-9
Chapitre II : RÈGLES APPLICABLES À CERTAINS MARCHÉS DE DÉFENSE OU DE SÉCURITÉ EN FONCTION DE LEUR OBJET - art. L. 2372-1	Chapitre II : RÈGLES APPLICABLES À CERTAINS MARCHÉS EN FONCTION DE LEUR OBJET - art. R. 2372-1 à R. 2372-24
Chapitre III : MARCHÉS DE PARTENARIAT DE DÉFENSE OU DE SÉCURITÉ - art. L. 2373-1	Chapitre III : MARCHÉS DE PARTENARIAT - art. R. 2373-1
Titre VIII : ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION	Titre VIII : ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION
Chapitre Ier : INFORMATION DES CANDIDATS ET DES SOUMISSIONNAIRES ÉVINCÉS art. L. 2381-1	Chapitre Ier : INFORMATION DES CANDIDATS ET DES SOUMISSIONNAIRES ÉVINCÉS DE LA PROCÉDURE DE PASSATION - art. R. 2381-1
Chapitre II : SIGNATURE ET NOTIFICATION DU MARCHÉ	Chapitre II : SIGNATURE ET NOTIFICATION - art. R. 2382-1 à R. 2382-4
Chapitre III : AVIS D'ATTRIBUTION - art. L. 2383-1	Chapitre III : AVIS D'ATTRIBUTION - art. R. 2383-1 à R. 2383-3
Chapitre IV : CONSERVATION DES INFORMATIONS - art. L. 2384-1	Chapitre IV : CONSERVATION DES INFORMATIONS - art. R. 2384-1 à R. 2384-5
Chapitre V : ABANDON DE LA PROCÉDURE DE PASSATION	Chapitre V : ABANDON DE LA PROCÉDURE DE PASSATION- art R.2385-1

Partie législative	Partie réglementaire
Titre IX : EXÉCUTION DU MARCHÉ	Titre IX : EXÉCUTION DU MARCHÉ
Chapitre Ier : EXÉCUTION FINANCIÈRE - art. L. 2391-1 à L. 2391-8	Chapitre Ier : EXÉCUTION FINANCIÈRE - art. R. 2391-11 à R. 2391-28
Chapitre II : MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT— art. L. 2392-10	Chapitre II : MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT - art. R. 2392-10 à R. 2392-13
Chapitre III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX SOUS-CONTRATS - art. L. 2393-1 à E. 2393-15	Chapitre III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX SOUS-CONTRATS - art. R. 2393-1 à R. 2393-44
Chapitre IV : MODIFICATION DU MARCHÉ - art. L. 2394-1 et L. 2394-2	Chapitre IV : MODIFICATION DU MARCHÉ - art. R. 2394-1
Chapitre V : RÉSILIATION DU MARCHÉ - art. L. 2395-1 et L. 2395-2	Chapitre V : RÉSILIATION DU MARCHÉ
Chapitre VI : INFORMATIONS RELATIVES À L'ACHAT - art. L. 2396-1 à L. 2396-4	Chapitre VI : INFORMATIONS RELATIVES À L'ACHAT - art. R. 2396-1 à R. 2396-6
Chapitre VII: RÈGLEMENT ALTERNATIF DES DIFFÉRENDS - art. L. 2397-1 à L. 2397-3	Chapitre VII: RÈGLEMENT ALTERNATIF DES DIFFÉRENDS - art. R. 2397-1 à R. 2397-4
<b>Livre IV : DISPOSITIONS PROPRES AUX MARCHÉS PUBLICS LIÉS À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE ET À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE PRIVÉE</b>	<b>Livre IV : DISPOSITIONS PROPRES AUX MARCHÉS PUBLICS LIÉS À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE ET À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE PRIVÉE</b>
Titre Ier : CHAMP D'APPLICATION - art. L. 2410-1	Titre Ier : CHAMP D'APPLICATION
Chapitre Ier : MAÎTRES D'OUVRAGE - art. L. 2411-1	Chapitre Ier : MAÎTRES D'OUVRAGES
Chapitre II : OUVRAGES - art. L. 2412-1 et L. 2412-2	Chapitre II : OUVRAGES - art. R. 2412-1
Titre II : MAÎTRISE D'OUVRAGE	Titre II : MAÎTRISE D'OUVRAGE
Chapitre Ier : ATTRIBUTIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE - art. L. 2421-1 à L. 2421-5	
Chapitre II: ORGANISATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE - art. L. 2422-1 à L. 2422-13	
Titre III : MAÎTRISE D'ŒUVRE PRIVÉE - art. L. 2430-1 et L. 2430-2	Titre III : MAÎTRISE D'ŒUVRE PRIVÉE
Chapitre Ter : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PRIVÉE - art. L. 2431-1 à L. 2431-3	Chapitre Ier : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PRIVÉE - art. R. 2431-1 à R. 2431-37
Chapitre II: MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PRIVÉE - art. L. 2432-1 et L. 2432-2	Chapitre II: MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PRIVÉE - art. R. 2432-1 à R. 2432-7
<b>Livre V : AUTRES MARCHÉS PUBLICS - art. L. 2500-1 et L. 2500-2</b>	<b>Livre V : AUTRES MARCHÉS PUBLICS</b>
Titre Ier : CHAMP D'APPLICATION	Titre Ier : CHAMP D'APPLICATION
Chapitre Ier : RELATIONS INTERNES AU SECTEUR PUBLIC - art. L. 2511-1 à L. 2511-9	
Chapitre II : MARCHÉS PUBLICS CONCLUS PAR UN ACHETEUR - art. L. 2512-1 à L. 2512-5	
Chapitre III : MARCHÉS PUBLICS CONCLUS PAR UN POUVOIR ADJUDICATEUR - art. L. 2513-1 à L. 2513-5	
Chapitre IV : MARCHÉS PUBLICS CONCLUS PAR UNE ENTITÉ ADJUDICATRICE - art. L. 2514-1 à L. 2514-5	

Partie législative	Partie réglementaire
Chapitre V : MARCHÉ DE DÉFENSE OU DE SÉCURITÉ - art. L. 2515-1	
Titre II : RÈGLES APPLICABLES	Titre II : RÈGLES APPLICABLES
Chapitre unique - art. L. 2521-1 à L. 2521-4	Chapitre unique - art. R. 2521-1 à R. 2521-4
Livre VI : DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER	Livre VI : DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER
Titre Ier: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA GUADELOUPE, LA GUYANE, LA MARTINIQUE, LA RÉUNION ET MAYOTTE	Titre Ier: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA GUADELOUPE, LA GUYANE, LA MARTINIQUE, LA RÉUNION ET MAYOTTE
Chapitre Ier: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE Ier	Chapitre Ier: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE Ier - art. R. 2611-1 et R. 2611-2
Chapitre II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE II	Chapitre II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE II
Chapitre III: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE III	Chapitre III: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE III
Chapitre IV: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE IV - art. L. 2614-1	Chapitre IV: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE IV - art. R. 2614-1 à R. 2614-6
Chapitre V : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE V	Chapitre V : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE V
Titre II: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À SAINT-BARTHÉLEMY	Titre II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À SAINT-BARTHÉLEMY
Chapitre Ier: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE Ier - art. L. 2621-1	Chapitre Ier: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE Ier - art. R. 2621-1
Chapitre II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE II	Chapitre II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE II
Chapitre III: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE III - art. L. 2623-1	Chapitre III: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE III - art. R. 2623-1
Chapitre IV : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE IV - art. L. 2624-1	Chapitre IV: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE IV
Chapitre V : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE V - art. L. 2625-1	Chapitre V : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE V
Titre III: DISPOSITIONS APPLICABLES À SAINT-MARTIN	Titre III: DISPOSITIONS APPLICABLES À SAINT-MARTIN
Chapitre Ier: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE Ier - art. L. 2631-1	Chapitre Ier: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE Ier - art. R. 2631-1
Chapitre II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE II	Chapitre II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE II
Chapitre III: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE III - art. L. 2633-1	Chapitre III: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE III - art. R. 2633-1
Chapitre IV: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE IV - art. L. 2634-1	Chapitre IV: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE IV
Chapitre V : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE V	Chapitre V : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE V
Titre IV: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	Titre IV: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
Chapitre Ier: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE Ier - art. L. 2641-1	Chapitre Ier: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE Ier - art. R. 2641-1

Partie législative	Partie réglementaire
Chapitre II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE H	Chapitre II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE II
Chapitre III: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE III - art. L. 2643-1	Chapitre III : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE III - art. R. 2643-1
Chapitre IV: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE IV art. L. 2644-1	Chapitre IV : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE IV
Chapitre V : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE V - art. L. 2645-1	Chapitre V : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE V
Titre V : DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES ÎLES WALLIS ET FUTUNA	Titre V : DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES ÎLES WALLIS ET FUTUNA
Chapitre unique - ait L. 2651-1 à L. 2651-6	Chapitre unique - art. R. 2651-1 à R. 2651-4
Titre VI : DISPOSITIONS APPLICABLES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Titre VI : DISPOSITIONS APPLICABLES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
Chapitre unique - art. L. 2661-1 à L. 2661-6	Chapitre unique - art. R. 2661-1 à R. 2661-4
Titre VII: DISPOSITIONS APPLICABLES EN NOUVELLE-CALÉDONIE	Titre VII : DISPOSITIONS APPLICABLES EN NOUVELLE-CALÉDONIE
Chapitre unique - art. L. 2671-1 à L. 2671-6	Chapitre unique - art. R. 2671-1, R. 2671-3 et R. 2671-5
Titre VIII : DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES	Titre VIII : DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES
Chapitre unique - art. L. 2681-1 à L. 2681-6	Chapitre unique - art. R. 2671-1, R. 2671-3 et R. 2671-5
Titre IX : DISPOSITIONS COMMUNES À PLUSIEURS COLLECTIVITÉS	Titre IX : DISPOSITIONS COMMUNES À PLUSIEURS COLLECTIVITÉS
Chapitre unique - art. L. 2691-1 et L. 2691-2	Chapitre unique - art. R. 2691-1
	<b>TROISIÈME PARTIE: CONTRATS DE CONCESSION</b>
<b>Livre Préliminaire: CONTRATS DE CONCESSION MIXTES - art. L. 3000-1 à L. 3000-4</b>	<b>Livre Préliminaire: CONTRATS DE CONCESSION MIXTES</b>
<b>Livre Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES - art. L. 3100-1</b>	<b>Livre Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b>
Titre Ier: PRÉPARATION DU CONTRAT DE CONCESSION	Titre Ier : PRÉPARATION DU CONTRAT DE CONCESSION
Chapitre Ier : DÉFINITION DU BESOIN - art. L. 3111-1 et L. 3111-2	Chapitre Ier : DÉFINITION DU BESOIN - art. R. 3111-1 à R.3111-3
Chapitre II : MUTUALISATION - art. L. 3112-1 à L. 3112-4	Chapitre II : MUTUALISATION
Chapitre III : RÉSERVATION - art. L. 3113-1 à L. 3113-3	Chapitre III : RÉSERVATION - art. R. 3113-1
Chapitre IV : CONTENU DU CONTRAT DE CONCESSION - art. L. 3114-1 à L. 3114-10	Chapitre IV: CONTENU DU CONTRAT DE CONCESSION - art. R. 3114-1 à R. 3114-5
Titre II : PROCÉDURE DE PASSATION - art. L. 3120-1	Titre II : PROCÉDURE DE PASSATION
Chapitre I er: DÉTERMINATION DES RÈGLES PROCÉDURALES APPLICABLES - art. L. 3121-1 et L. 3121-2	Chapitre Ier: DÉTERMINATION DES RÈGLES PROCÉDURALES APPLICABLES - art. R. 3121-1 à R. 3121-6
Chapitre II : ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION - art. L. 3122-1 à L. 3122-5	Chapitre II : ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION - art. R. 3122-1 à R. 3122-18
Chapitre III : PHASE DE CANDIDATURE - art. L. 3123-1 à L. 3123-21	Chapitre III : PHASE DE CANDIDATURE - art. R. 3123-1 à R.3123-21

Partie législative	Partie réglementaire
Chapitre IV : PHASE D'OFFRE - art. L. 3124-1 à L. 3124-7	Chapitre IV: PHASE D'OFFRE - art. R. 3124-1 à R. 3124-6
Chapitre V : ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE - art. L. 3125-1 et L. 3125-2	Chapitre V : ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE - art. R. 3125-1 à R. 3125-6
Chapitre VI: RÈGLES PARTICULIÈRES À LA PASSATION DE CERTAINS CONTRATS DE CONCESSION. - art. L. 3126-1 à L. 3126-3	Chapitre VI: RÈGLES PARTICULIÈRES À LA PASSATION DE CERTAINS CONTRATS DE CONCESSION - art. R. 3126-1 à R. 3126-14
Titre III : EXÉCUTION DU CONTRAT DE CONCESSION	Titre III : EXÉCUTION DU CONTRAT DE CONCESSION
Chapitre Ier: TRANSPARENCE ET RAPPORT D'INFORMATION DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE - art. L. 3131-1 à L. 3131-5	Chapitre Ier: TRANSPARENCE ET RAPPORT D'INFORMATION DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE art. R. 3131-1 à R. 3131-5
Chapitre II : OCCUPATION DOMANIALE ET BIENS DE LA CONCESSION - art. L. 3132-1 à L. 3132-6	Chapitre II: OCCUPATION DOMANIALE
Chapitre III : EXÉCUTION FINANCIÈRE - art. L. 3133-10 à L. 3133-14	Chapitre III : EXÉCUTION FINANCIÈRE - art. R. 3133-10 à R. 3133-28
Chapitre IV : EXÉCUTION DU CONTRAT DE CONCESSION PAR DES TIERS - art. L. 3134-1 à L. 3134-3	Chapitre IV: EXÉCUTION DU CONTRAT DE CONCESSION PAR DES TIERS - art. R. 3134-1 à R. 3134-4
Chapitre V: MODIFICATION DU CONTRAT DE CONCESSION - art L. 3135-1 et L. 3135-2	Chapitre V: MODIFICATION DU CONTRAT DE CONCESSION - art. R. 3135-1 à R. 3135-10
Chapitre VI: FIN DES RELATIONS CONTRACTUELLES - art. L. 3136-1 à L. 3136-10	Chapitre VI: FIN DES RELATIONS CONTRACTUELLES
Chapitre VII: RÈGLEMENT ALTERNATIF DES DIFFÉRENDS - art. L. 3137-1 à L. 3137-5	Chapitre VII: RÈGLEMENT ALTERNATIF DES DIFFÉRENDS
<b>Livre II : AUTRES CONTRATS DE CONCESSION - art. L. 3200-1</b>	<b>Livre II : AUTRES CONTRATS DE CONCESSION - art. R. 3200-1</b>
Titre Ier : CHAMP D'APPLICATION	
Chapitre Ier : RELATIONS INTERNES AU SECTEUR PUBLIC - art. L. 3211-1 à L. 3211-9	
Chapitre II : CONTRATS DE CONCESSION CONCLUS PAR UNE AUTORITÉ CONCÉDANTE - art. L. 3212-1 à L. 3212-4	
Chapitre III : CONTRATS DE CONCESSION CONCLUS PAR UN POUVOIR ADJUDICATEUR - art. L. 3213-1 et L. 3213-2	
Chapitre IV : CONTRATS DE CONCESSION CONCLUS PAR UNE ENTITÉ ADJUDICATRICE - art. L. 3214-1 et L. 3214-2	
Chapitre V: CONTRATS DE CONCESSION DE DÉFENSE OU DE SÉCURITÉ - art. L. 3215-1	
« Titre Ier : CHAMP D'APPLICATION »	Titre Ier : CHAMP D'APPLICATION
Titre II : RÈGLES APPLICABLES	Titre II : RÈGLES APPLICABLES
Chapitre unique : - art. L. 3221-1 à L. 3221-6	Chapitre unique - art. R. 3221-1 à R. 3221-3
<b>Livre III: DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER</b>	<b>Livre III: DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER</b>

Partie législative	Partie réglementaire
Titre Ier: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA GUADELOUPE, LA GUYANE, LA MARTINIQUE, LA RÉUNION ET MAYOTTE	Titre Ier : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA GUADELOUPE, LA GUYANE, LA MARTINIQUE, LA RÉUNION ET MAYOTTE
	Chapitre unique - art. D. 3311-1
Titre II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À SAINT-BARTHÉLEMY	Titre II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À SAINT-BARTHÉLEMY
Chapitre Ier : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE Ier - art. L. 3321-1	Chapitre Ier : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE Ier -art. D.3321-1 et R.3321-2 II
Chapitre II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE II - art. L. 3322-1	Chapitre II: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE
Titre III : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À SAINT-MARTIN	Titre III : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À SAINT-MARTIN
Chapitre Ier : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE Ier - art. L. 3331-1	Chapitre Ier : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE Ier - art. D. 3331-1 et R. 3331-2
Chapitre H : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE II - art. L. 3332-1	Chapitre II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE II
Titre IV : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	Titre IV : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
Chapitre Ier : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE Ier - art. L. 3341-1	Chapitre Ier: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE Ier - art. D. 3341-1 et R. 3341-2
Chapitre II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE II - art. L. 3342-1	Chapitre II : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU LIVRE II
Titre V : DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES ÎLES WALLIS ET FUTUNA	Titre V : DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES ÎLES WALLIS ET FUTUNA
Chapitre unique - art. L. 3351-1 à L. 3351-3	Chapitre unique - art. R. 3351-1 à R. 3351-3
Titre VI : DISPOSITIONS APPLICABLES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Titre VI: DISPOSITIONS APPLICABLES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
Chapitre unique - art. L. 3361-1 à L. 3361-3	Chapitre unique - art. R. 3361-1 à R. 3361-3
Titre VII : DISPOSITIONS APPLICABLES EN NOUVELLE-CALÉDONIE	Titre VII : DISPOSITIONS APPLICABLES EN NOUVELLE-CALÉDONIE
Chapitre unique - art. L. 3371-1 à L. 3371-3	Chapitre unique - art. R. 3371-1 à R. 3371-3
Titre VIII : DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES	Titre VIII : DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES
Chapitre unique - art. L. 3381-1 à L. 3381-3	Chapitre unique art. R. 3381-1 à R. 3381-3